

Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Quel avenir pour les soins à domicile dans notre canton ?

Texte déposé

Depuis plusieurs années, l'arrivée dite du « tsunami gris » préoccupe tant les prestataires de soins que les pouvoirs publics¹. Notre canton, dans sa politique générale de santé publique, notamment pour les personnes âgées, vise à maintenir autant que faire se peut notre population à domicile, tant pour le confort de ces personnes, qui préfèrent généralement rester chez elles, que pour des raisons de coûts, les places en EMS étant en général bien plus onéreuses que les coûts du maintien chez soi.

Pour réaliser cette politique publique, l'Etat s'appuie principalement sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), principal acteur du secteur dans notre canton, qui a pour but mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, afin notamment de permettre aux personnes dépendantes atteintes dans leur santé ou en situation de handicap de rester dans leur lieu de vie.

Or, depuis de nombreux mois, le climat de travail du personnel des soins à domicile, employé par l'AVASAD est tendu, au point que des critiques fortes ont été rendues publiques, à plusieurs reprises. Une réponse a été donnée récemment par la direction aux témoignages de l'insatisfaction et de la frustration du personnel sous forme de la mise sur pied d'un futur Forum, via un « diagnostic partagé des conditions de travail en collaboration avec les représentants du personnel ». Cette démarche devrait permettre à la direction de répondre aux critiques rendues publiques, dans lesquelles il est notamment fait mention de mauvaise organisation, de mise sous pression et de manque de dialogue, quelques personnes allant jusqu'à parler de déshumanisation.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un rapport contenant notamment les éléments suivants :

- a. Une appréciation générale du Conseil d'Etat dans l'évolution des soins à domicile délivrés sur le canton de Vaud, avant tout ceux fournis par l'AVASAD.
- b. Une analyse de l'évolution de la qualité de la prise en charge des bénéficiaires des soins à domicile, notamment du point de vue des contacts sociaux.
- c. Une estimation des coûts potentiels si le modèle de la politique de maintien à domicile venait à ne plus rencontrer le succès actuel et que les bénéficiaires décidaient de plus en plus massivement de rejoindre des structures médicalisées type EMS.
- d. Enfin, une analyse sur la gouvernance de l'AVASAD, si possible détaillée par régions, compte tenu des difficultés actuellement constatées, ainsi que la proposition de mesures correctrices rapides, pour autant que cela soit possible.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Stéphane Montangero
et 25 cosignataires*

Développement

M. Stéphane Montangero (SOC) : — La question posée par notre postulat — quel avenir pour les soins à domicile ? — guide l'ensemble de nos demandes d'information au Conseil d'Etat, via un rapport. En effet, depuis la création des soins à domicile, notre société a évolué et vieilli ; lorsque les soins à domicile ont été mis sur pied, ils s'adressaient à des personnes moins âgées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Si la question des soins est importante, pour nous socialistes, la question du lien social l'est chaque jour davantage. Cet aspect qualitatif nous paraît devoir être examiné attentivement, tout comme ce qui touche aux conditions de travail du personnel, dont nous entendons qu'il est en

¹ http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/8007/1/F/Num-5-2014_Pop-Seniors.pdf

souffrance, avec un *turn-over* important, semble-t-il. Certaines personnes employées ont même osé briser le tabou de s'exprimer via les médias pour lancer un signal d'alarme.

Le signal a visiblement été entendu par le nouveau président de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) qui a désormais annoncé, via un communiqué de presse, une démarche participative sous forme d'un forum. La rencontre devrait être documentée par un questionnaire, adressé aux quelques 55'000 personnes employées par l'organisation, permettant de mettre sur la table les problèmes rencontrés. Gageons que ces mesures participatives permettront de ramener le calme et de créer un nouveau climat de travail, plus propice et plus en phase avec les missions de l'organisation. Mais au-delà de ces questions, se pose aussi celle de la gouvernance globale de l'AVASAD. Cette association peut-elle faire mieux, ou autrement ? Comment éviter le type de crise qu'elle vient de traverser avec son personnel ? Plus généralement, comment les soins à domicile ont-ils évolué, ces dernières années ? Quelles sont les perspectives, notamment en lien avec la politique générale de santé publique que mène notre canton ? Y a-t-il lieu de procéder à une forme de refondation des soins à domicile dans notre canton ?

Le postulat demande ainsi au Conseil d'Etat un rapport qui présente son appréciation générale de l'évolution des soins à domicile délivrés dans le canton de Vaud — et avant tout, ceux fournis par l'AVASAD — ainsi qu'une analyse de l'évolution de la qualité de la prise en charge des bénéficiaires des soins à domicile, notamment du point de vue des contacts sociaux. Le tout devrait être accompagné de projections financières selon les divers scénarios possibles. Enfin, la question de la gouvernance devra être examinée, ainsi que les possibilités de mesures correctrices rapides, pour autant qu'elles existent. Je me réjouis d'en discuter en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.